



# Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6  
CH-1202 Genève  
Tel. +41 (0)22 731 59 63  
E-mail: [contact@cetim.ch](mailto:contact@cetim.ch)  
Site Web: [www.cetim.ch](http://www.cetim.ch)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Conseil des droits de l'homme

57<sup>e</sup> session (9 septembre-9 octobre 2024)

### Point 3 : Dialogue interactif avec le Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement

#### Déclaration orale *Vérifier à l'audition*

#### **Étude thématique du Mécanisme d'experts sur les dimensions individuelles et collectives du droit au développement (A/HRC/57/40, 12 juillet 2024)**

Monsieur le Président,

Nous saluons l'étude thématique du Mécanisme d'experts sur les dimensions individuelles et collectives du droit au développement. Nous espérons qu'elle dissipe les doutes de certains États sur cette question.

Dans son étude, le Mécanisme d'experts a également examiné les droits et les devoirs des États en matière du droit au développement. Il n'est jamais inutile de rappeler que l'État n'est qu'un instrument au service de sa population. C'est à ce titre qu'il doit exercer son droit et son devoir « de formuler des politiques de développement », correspondant aux besoins et intérêts de cette dernière. De nos jours, certains gouvernements semblent ignorer ce fait. En effet, leurs engagements dans le cadre de l'économie néolibérale vont bien souvent à l'encontre des intérêts de leur population et de la volonté populaire.

A ce propos, le droit des peuples à l'autodétermination a une place particulière dans le dispositif des normes dans le domaine des droits humains en ce sens qu'il chapeaute tous ces droits. C'est dire que, sans la jouissance du droit à l'autodétermination, la réalisation des autres droits humains est illusoire. Ceci est encore plus vrai pour le droit au développement.

Monsieur le Président,

Cela fait presque 40 ans que la Déclaration sur le droit au développement a été adoptée. Il est temps de passer de la théorie à la pratique, en mettant en œuvre ce droit qui constitue, faut-il le rappeler, la synthèse de tous les droits humains. L'adoption du Pacte sur le droit au développement permettrait sa concrétisation.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 18 septembre 2024